

**LEGENDE du fond de carte (PLU)**

- ZONES**
- UA // Zone urbaine centrale à vocation mixte
  - UB // Zone urbaine à vocation principalement résidentielle
  - UC // Zone urbaine à vocation d'habitat collectif
  - UC1 /// Secteur d'habitat collectif - Quartier des Grands Prés
  - UC2 /// Secteur de densification mesurée au sein de la zone UC
  - UF // Zone urbaine d'équipements publics et d'intérêt collectif
  - UF1 /// Secteur du centre technique municipal
  - UX // Zone urbaine à vocation d'activités économiques
  - 1AU // Zone d'extension à vocation résidentielle et d'équipement
  - 1AU1 /// Secteur particulier d'extension à vocation résidentielle
  - 1AUx // Zone d'extension à vocation d'activités économiques
  - 2AU // Zone d'extension à long terme à vocation d'activités agro-économiques
  - A // Zone agricole
  - Ace // Secteur agricole de corridor écologique
  - N // Zone naturelle
  - Nj // Zone naturelle de jardins familiaux

- PRESCRIPTIONS**
- Zone de préservation de la diversité commerciale (Art. L151-16 du Code de l'Urbanisme)
  - Marge de recul aux abords de l'autoroute A1 (Art. L111-6 du Code de l'Urbanisme)
  - Alignement d'arbres et haies à préserver (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Murs de clôture d'intérêt patrimonial (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Arbre remarquable à protéger (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Élément du patrimoine bâti (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Secteur de patrimoine bâti (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Cône de vue à préserver // Zone 1 (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Cône de vue à préserver // Zone 2 (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Marge de recul paysagère à conserver (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Parcs et jardins à préserver (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Talus à protéger (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacement réservé
  - Espaces Boisés Classés
  - Secteur soumis à OAP (Orientation d'aménagement et de programmation)

- ELEMENTS DE REPÈRE**
- Limite de commune
  - Limite parcellaire
  - Bati dur
  - Bati léger
  - Mise à jour cadastrale (implantation approximative)
  - Cimetière

**LEGENDE relative au RLP**

- ZONES**
- ZP1
  - ZP1 bis / PDA
  - ZP2

